

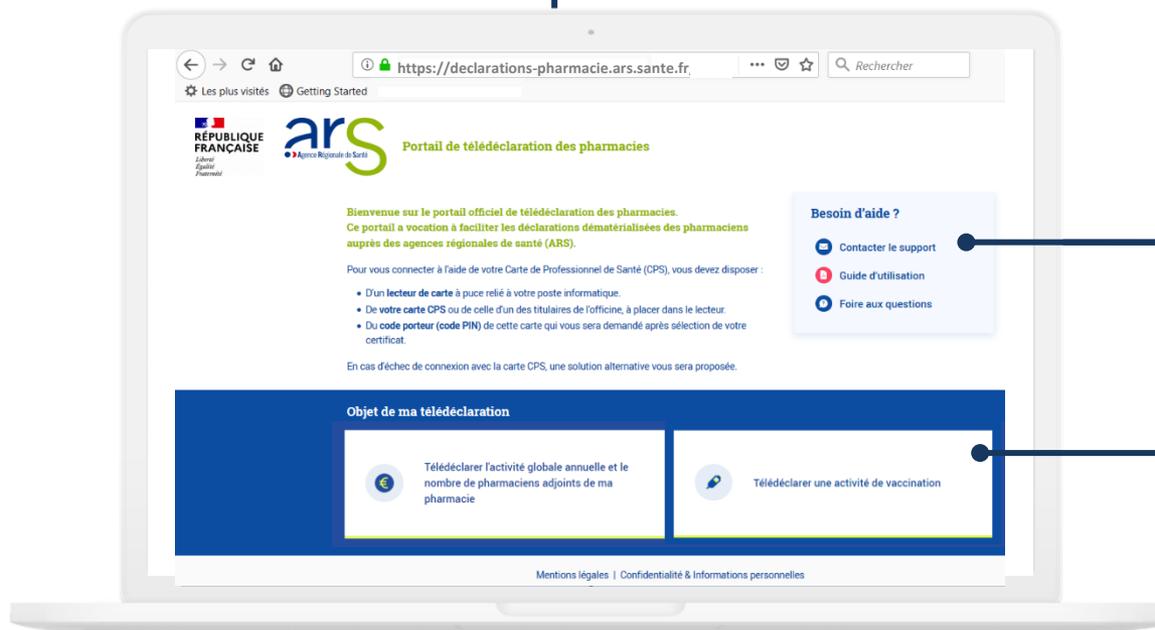


Télédéclarer une activité de vaccination

Guide d'utilisation

 <https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr/>

1. Dans la barre d'adresse de votre navigateur tapez :



En cas de besoin, n'hésitez pas à consulter la Foire aux Questions ou à contacter le support via le formulaire dédié

2. Cliquez sur le télé service concerné



Privilégiez les navigateurs :



Chrome 98.x



Firefox 97.x

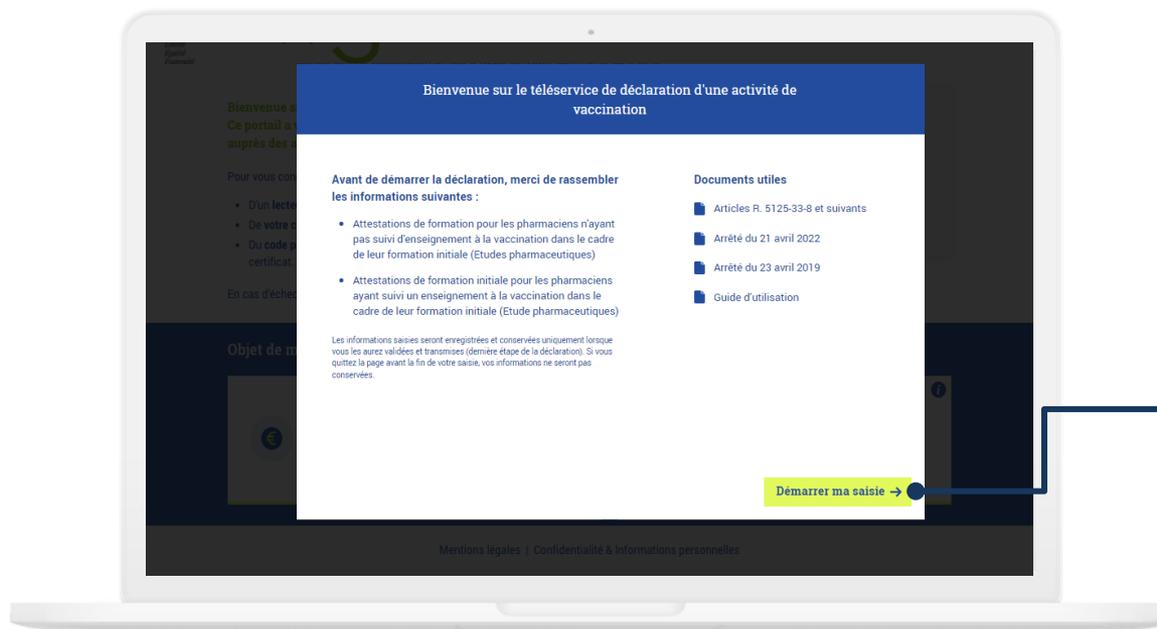
S'authentifier via CPS

1. Rassemblez les informations demandées:

- Attestations de formation pour les pharmaciens n'ayant pas suivi d'enseignement à la vaccination dans le cadre de leur formation initiale (Etudes pharmaceutiques)
- Attestations de formation initiale pour les pharmaciens ayant suivi un enseignement à la vaccination dans le cadre de leur formation initiale (Etudes pharmaceutiques)

2. Munissez-vous :

- D'un lecteur de carte à puce relié à votre poste informatique.
- De votre carte CPS ou de celle d'un des titulaires de l'officine, à placer dans le lecteur.
- Du code porteur (code PIN) de cette carte qui vous sera demandé après sélection de votre certificat.



3. Cliquez sur

Démarrer ma saisie →



En cas d'échec ou d'absence de connexion avec la carte CPS, une solution alternative vous sera proposée automatiquement

S'authentifier sans CPS

1. Rassemblez les informations demandées:

- Attestation de conformité au cahier des charges
- Attestations de formation pour les pharmaciens n'ayant pas suivi d'enseignement à la vaccination dans le cadre de leur formation initiale (Etudes pharmaceutiques)
- Attestations de formation initiale pour les pharmaciens ayant suivi un enseignement à la vaccination dans le cadre de leur formation initiale (Etudes pharmaceutiques)

2. Cliquez sur

Démarrer ma saisie →

Connexion alternative

Téléservice concerné: Déclaration de l'activité de vaccination

Identification du pharmacien titulaire

N° RPPS du pharmacien * (11 chiffres)

Date de naissance * (jj/mm/aaaa)

Lieu du diplôme *

Identification de la pharmacie

N° de licence ou SIRET (N° de licence / SIRET)

N° de SIRET * (SIREN: 9 chiffres / NIC: 5 chiffres)

Adresse de contact

Email * (exemple@email.fr)

* Tous les champs sont obligatoires

Annuler Demander une connexion alternative ✓

3. Renseignez les informations relatives à la pharmacie et cliquez sur

Demander une connexion alternative ✓

- Une fois le formulaire complété, vous recevrez un email de confirmation, contenant un lien de connexion
- Cliquez sur « Télédéclarer mon activité de vaccination »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ars Portail de télédéclaration des pharmacies

Télédéclaration d'une activité de vaccination

Bonjour,

Vous venez de demander un accès alternatif au portail de télédéclaration declarations-pharmacie.ars.sante.fr.

Pour déclarer vos pharmaciens, veuillez-vous munir des informations suivantes avant de cliquer sur le bouton ci-dessous :

- pour chaque vaccinateur déclaré, une attestation de formation délivrée par un organisme ou une structure de formation, sur laquelle sont indiqués son numéro d'enregistrement auprès de l'ANDPC, ainsi que le numéro d'enregistrement de l'action de DPC concernée.N.B. : un vaccinateur qui s'est vu délivrer une attestation de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés pour l'expérimentation 2017/2019 est réputé remplir la condition de formation et peut donc fournir cette attestation en lieu et place de l'attestation mentionnée ci-dessus.
- le cas échéant, pour chaque vaccinateur ayant suivi un enseignement relatif à la vaccination dans le cadre de sa formation initiale, tout document remis par sa faculté de pharmacie confirmant la participation du nouveau diplômé à cet enseignement.

Commencer ma télédéclaration

Télédéclarer mon activité de vaccination



En cas de difficultés ou de non réception du mail de connexion, vérifiez vos courriers indésirables (spams) ou contactez le support à partir de la page d'accueil rubrique « Besoin d'aide ? »

Un processus en 6 étapes

1

Vérifier les coordonnées de la pharmacie

Une fois connecté vous aurez la possibilité de proposer des modifications d'identification de votre pharmacie en cas d'erreur

2

Compléter les coordonnées du télédéclarant

Les coordonnées renseignées permettront éventuellement à l'ARS de vous contacter en ce qui concerne votre déclaration

3

Déclarer les vaccinateurs

Vous serez amené à déclarer les pharmaciens vaccinateurs ou ceux ayant mis fin à leur activité de vaccination

4

Attester la conformité

Les cases à cocher concernant l'attestation de conformité au cahier des charges devront être cochées si une nouvelle activité de vaccination est déclarée

5

Fournir les attestations

Les attestations de formation des pharmaciens vaccinateurs devront être jointes au dossier si une nouvelle activité de vaccination est déclarée

6

Valider

Une fois toutes les étapes terminées, vous pourrez vérifier votre déclaration afin de la transmettre. Une preuve de dépôt vous sera alors envoyée par mail

Compléter sa déclaration – Etape 1

1

Vérifier les
coordonnées de la
pharmacie

2

Compléter les
coordonnées du
télédéclarant

3

Déclarer les
vaccinateurs

4

Attester la
conformité

5

Fournir les
attestations

6

Valider

The screenshot shows the 'Portail de télédéclaration des pharmacies' interface. At the top, there is a progress bar with six steps: 1. Vérifier les coordonnées de la pharmacie (highlighted in green), 2. Compléter les coordonnées du télédéclarant, 3. Déclarer les vaccinateurs, 4. Attester la conformité, 5. Fournir les attestations, and 6. Valider. Below the progress bar, the 'Identification de la pharmacie' form is displayed. It includes fields for: Dénomination (PHARMACIE TEST), Enseigne commerciale, N° de licence (00000000), Adresse (00 RUE TEST 00000 COMMUNE), N° Siret (0000000000000000), Catégorie Juridique (S.N.C.), Téléphone de la pharmacie (00 00 00 00 00), and Email de la pharmacie (pharmacie@gmail.com). A 'Modifier' button with a pencil icon is located to the right of the form. At the bottom of the form, there is an 'Étape suivante →' button.

1. Vérifiez les données d'identification de votre pharmacie

- Enseigne commerciale
- Adresse
- N° SIRET
- Catégorie juridique
- Téléphone et email de votre pharmacie

2. En cas d'erreur cliquez sur

Modifier ✎

- Proposez les corrections qui vous semblent nécessaires.
- Cliquez sur

Valider ✓

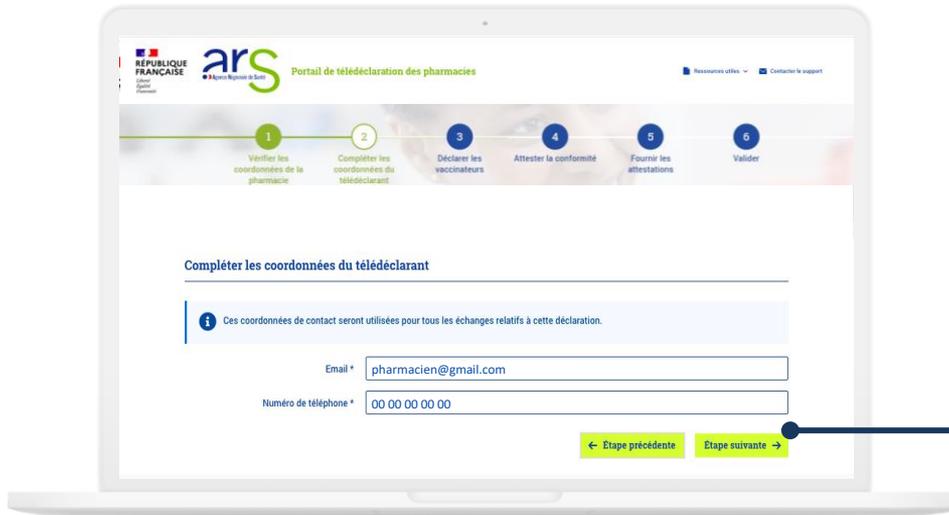
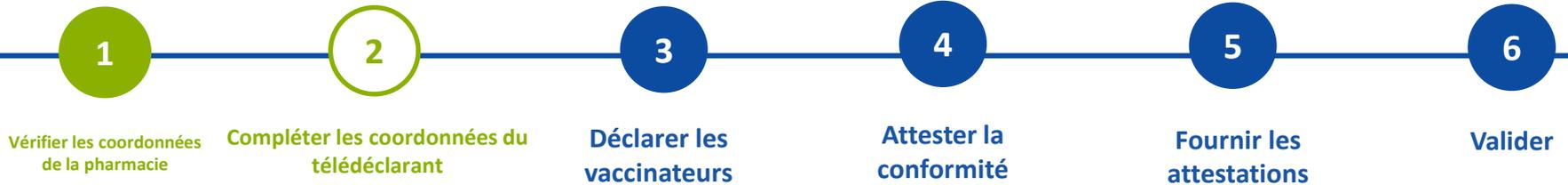
3. Cliquez sur

Étape suivante →



Vos demandes de modifications sont transmises à l'ARS de votre région. Votre ARS pourrait vous solliciter afin d'obtenir des précisions

Compléter sa déclaration – Etape 2



1. Complétez les données du télédéclarant

Ces coordonnées de contact pourraient être utilisées par l'ARS de votre région, pour tout échange relatif à cette déclaration

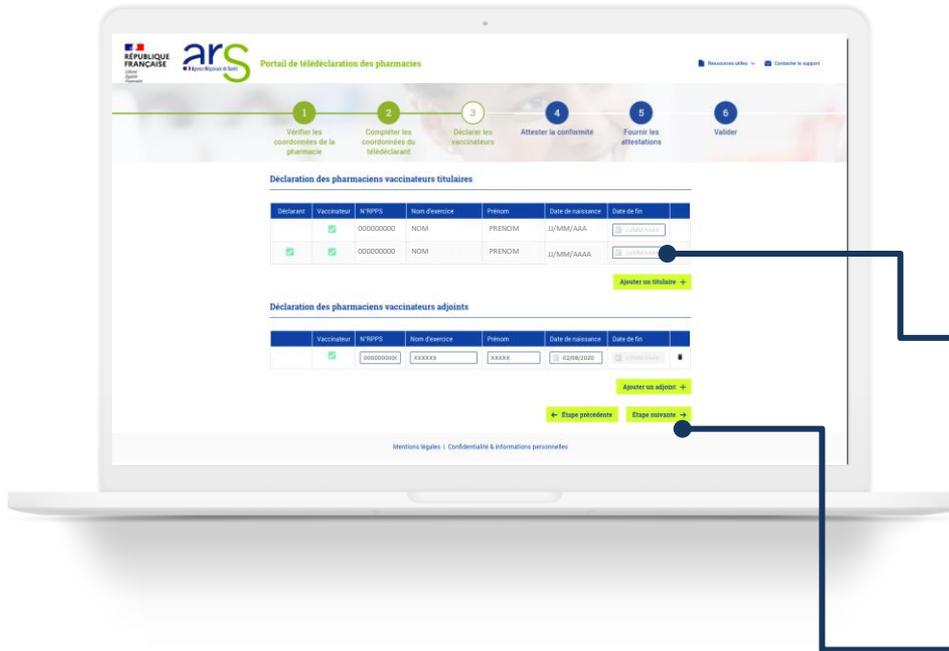
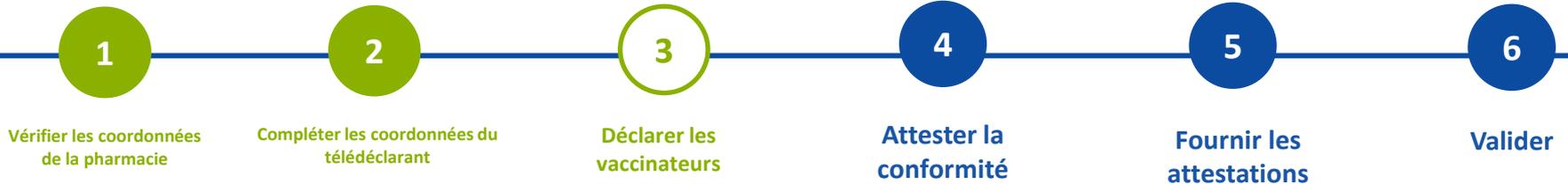
2. Cliquez sur

Étape suivante →



Merci de ne pas utiliser d'adresse de messagerie sécurisée

Compléter sa déclaration – Etape 3



1. Déclarez les nouveaux vaccinateurs

- Cochez les pharmaciens nouvellement déclarés comme vaccinateurs.

ATTENTION : Aucune date de fin n'est demandée à la désignation d'un nouveau vaccinateur

- Si le pharmacien à déclarer n'apparaît pas, vous pouvez « Ajouter un titulaire ou un adjoint » en cliquant sur

Ajouter un titulaire +

Ajouter un adjoint +

2. Déclarez les pharmaciens n'étant plus vaccinateurs

- Les pharmaciens faisant l'objet d'une déclaration toujours valide au jour de la télédéclaration sont cochés. Au passage de la souris sur ces derniers vous pourrez afficher leur date de déclaration

Déclaré depuis le
28/09/2018

- Pour déclarer un pharmacien n'étant plus vaccinateur, vous pourrez alors renseigner une date de fin

3. Cliquez sur

Étape suivante →



Le déclarant est nécessairement le titulaire connecté.

Compléter sa déclaration – Etape 4



1. Cocher toutes les cases de l'attestation de conformité au cahier des charges

- Si vous ne cochez pas toutes les cases, vous ne pourrez pas vous rendre à l'étape suivante
- Si vous ne déclarez que des dates de fin d'activité, il n'est pas nécessaire de venir remplir cette attestation, un message vous invite à vous rendre sur l'étape suivante :

Attestation de conformité au cahier des charges

Vous n'avez pas déclaré de nouveau pharmacien vaccinateur.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau l'attestation de conformité au cahier des charges.

Vous devez passer à l'étape suivante

Étape précédente ← Étape suivante →

2. Cliquez sur

Étape suivante →



L'attestation de conformité au cahier des charges est obligatoire en cas de déclaration d'une nouvelle activité de vaccination

Compléter sa déclaration – Etape 5

1

Vérifier les coordonnées
de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du
télédéclarant

3

Déclarer les
vaccinateurs

4

Attester la conformité

5

Fournir les attestations

6

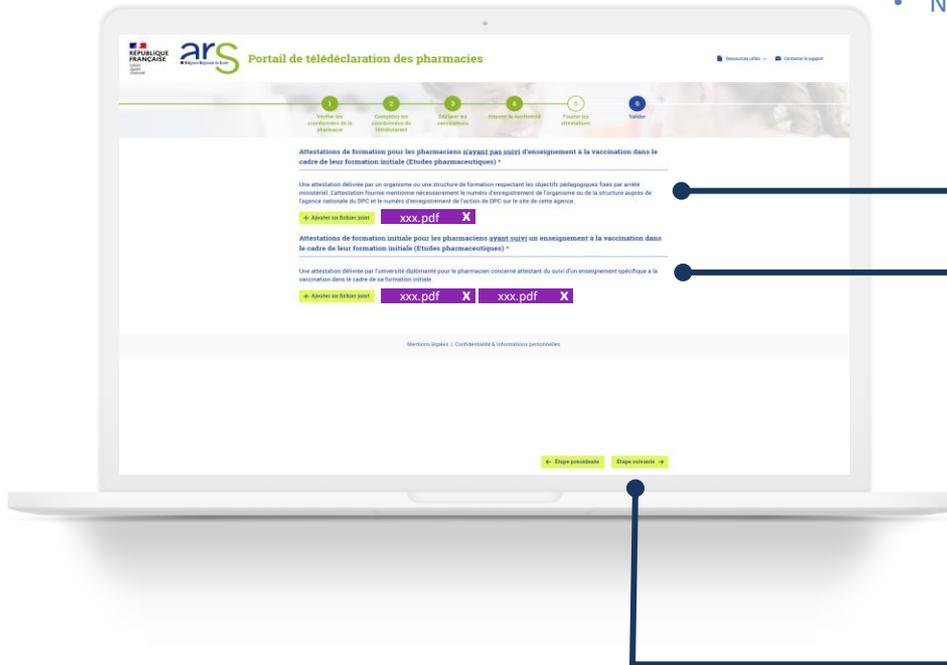
Valider

1. Pour ajouter un fichier joint

- Cliquez sur **+ Ajouter un fichier joint**
- Sélectionnez le fichier en question
- En cas d'erreur cliquez sur la croix du document joint
- NB : Vous pouvez ajouter plusieurs fichiers joints

xxx.pdf

X



2. Joignez l'attestation de formation de chaque pharmacien vaccinateur déclaré

- Si le pharmacien vaccinateur a suivi un enseignement dans le cadre de sa formation professionnelle, ajoutez l'attestation ici
- Si le pharmacien vaccinateur a suivi un enseignement dans le cadre de sa formation initiale, ajoutez l'attestation ici
- Si vous ne déclarez que des dates de fin d'activité, il n'est pas nécessaire de venir remplir cette attestation, un message vous invite à vous rendre sur l'étape suivante :

Attestations de formation

Vous n'avez déclaré que des dates de fin.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de joindre d'attestation de formation.

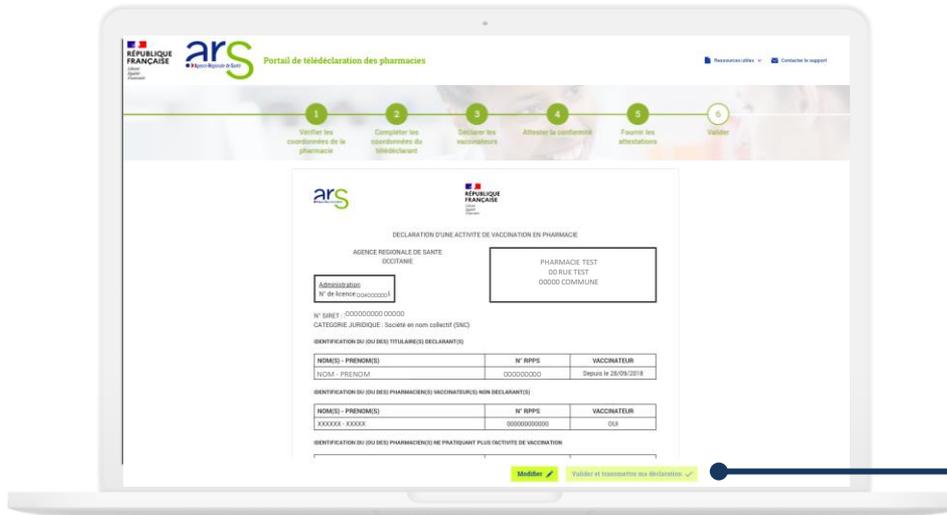
Veillez passer à l'étape suivante

- 3. Cliquez sur **Étape suivante →**



Les documents transmis ne doivent pas dépasser 5Mo par pièce et doivent être aux formats .jpg, .png, .pdf, .docx

Compléter sa déclaration – Etape 6



1. Prenez connaissance du résumé de votre déclaration en le faisant défiler

En cas d'erreur vous pouvez :

- Cliquer sur **Modifier**
- et corriger les éléments nécessaires

2. Cliquez sur **Valider et transmettre ma déclaration**

Ne quittez pas la page tant qu'un message de confirmation de transmission de votre déclaration n'est pas à l'écran



Le bouton « Valider et transmettre ma déclaration » n'est cliquable qu'une fois l'ensemble de la déclaration balayée

Recevoir sa preuve de dépôt

1

Vérifier les coordonnées
de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du
télédéclarant

3

Déclarer les
vaccinateurs

4

Attester la conformité

5

Fournir les attestations

6

Valider



1. Votre déclaration est terminée, vous pouvez quitter la page

Un mail de confirmation vous sera transmis.



Bonjour,

Votre télédéclaration concernant l'activité de vaccination dans votre pharmacie a été transmise à l'ARS.

Vous recevrez un nouvel email après étude de cette déclaration.

Merci d'avoir utilisé notre service,

Les équipes de l'Agence Régionale de Santé

Attention : Ceci est un message automatique. Nous vous remercions de ne pas y répondre.



En cas d'erreur sur une déclaration transmise, merci de contacter le support à partir du formulaire en page d'accueil, rubrique « Besoin d'aide »

Recevoir un rejet d'enregistrement de a déclaration

Une fois votre déclaration instruite par l'ARS vous recevrez un mail vous confirmant l'enregistrement de votre déclaration d'activité de vaccination. Vous pourrez également confirmer que les pharmaciens vaccinateurs et / ou leur date de fin ont bien été prises en compte par votre ARS en vous reconnectant au téléservice et en vérifiant à l'étape 3.



Télédéclaration d'une activité de vaccination

Bonjour NOM Prénom
La déclaration d'activité de vaccination que vous avez transmise à l'ARS le 23/06/2022 a été traitée.

Le(s) pharmacien(s) pour le(s)quels vous avez transmis une déclaration conforme à la réglementation et qui peu(ven)t vacciner à partir du 23/06/2022 est/sont le(s) suivant(s) :

- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS
- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS

Actuellement, l'activité de vaccination des pharmaciens ci-dessous a été déclarée dans votre pharmacie :

- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS - depuis le 23/06/2022
- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS - depuis le 23/06/2022

Merci d'avoir utilisé notre service,
Les gestionnaires de votre ARS

Attention: Ceci est un message automatique. Nous vous remercions de ne pas y répondre.



En cas d'erreur sur une déclaration transmise, merci de contacter le support à partir du formulaire en page d'accueil, rubrique « Besoin d'aide »

Recevoir des demandes de complément

Une fois votre déclaration instruite par l'ARS vous recevrez un mail vous indiquant que votre dossier est incomplet. Vous trouverez les coordonnées de votre ARS en bas de mail afin de la contacter et de lui transmettre les justificatifs manquants. Attention de ne pas répondre directement à cet e-mail, il est envoyé de manière automatique.



Portail de télédéclaration
des pharmacies



Télédéclaration d'une activité de vaccination

Bonjour NOM Prénom

La déclaration d'activité de vaccination que vous avez transmise à l'ARS le 23/06/2022 est en attente d'une action de votre part.

Il manque l'attestation de formation de monsieur Nom prénom.

Veillez vous rapprocher du service de notre ARS qui assure le suivi de votre déclaration (coordonnées ci-dessous) afin de lui transmettre la (les) pièce(s) demandée(s).

Merci d'avoir utilisé notre service.

Les gestionnaires de votre ARS

Adresse ligne 1

Complément d'adresse

N° et rue

00000 VILLE

Tél : 00 00 00 00 00

Attention: Ceci est un message automatique. Nous vous remercions de ne pas y répondre.



En cas d'erreur sur une déclaration transmise, merci de contacter le support à partir du formulaire en page d'accueil, rubrique « Besoin d'aide »

Recevoir un rejet de sa déclaration

Une fois votre déclaration instruite par l'ARS vous recevrez un mail vous indiquant que votre dossier est rejeté. Vous pouvez effectuer une nouvelle déclaration à tout moment, mais cette demande est désormais close.



Bonjour NOM Prénom

La déclaration d'activité de vaccination que vous avez transmise à l'ARS le 23/06/2022 a été traitée.

La déclaration des activités de vaccination ainsi que les dates de fin des pharmaciens suivants :

- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS
- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS

n'était pas conforme pour la raison suivante : Les étudiants ne sont pas concernés.

Actuellement, l'activité de vaccination des pharmaciens ci-dessous a été déclarée dans votre pharmacie :

- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS – depuis de JJ/MM/AAAA
- NOM Prénom (Fonction) – N°RPPS – depuis de JJ/MM/AAAA

Merci d'avoir utilisé notre service,

Les gestionnaires de votre ARS
repondent.



En cas d'erreur sur une déclaration transmise, merci de contacter le support à partir du formulaire en page d'accueil, rubrique « Besoin d'aide »